



12 AOÛT 2019

Le Président

Monsieur Alain LENORMAND
Président de l'Association des maires de l'Orne
Hôtel du Département
27, boulevard de Strasbourg
BP 528
61017 ALENCON CEDEX

Réf. DM/JL – 20190805-2

Dossier suivi par Julie Lavet

julielavet@cnosf.org

Paris, 5 août 2019,

Objet : Lancement de l'expérimentation de la carte « Passerelle Ecole-Club » dans votre département

Monsieur le Président,

Lors de son dernier Conseil d'Administration du 13 juin 2019, le Comité National Olympique et Sportif Français a présenté sa contribution au plan Héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Ce document présente une série d'actions concrètes que le mouvement sportif entend développer dans les prochaines années afin de renforcer la place et la pratique du sport dans notre pays. Parmi ces actions figure notamment la **création d'une « carte découverte passerelle école-club » afin de favoriser la découverte du sport chez les jeunes et de faciliter leur adhésion aux clubs sportifs fédérés.**

Nous avons souhaité **expérimenter la mise en place de cette carte passerelle dès la rentrée scolaire de septembre 2019 dans 3 départements français** retenus pour leur capacités à réunir les informations utiles et nécessaires dans le temps imparti, mais également pour leur représentativité de la diversité des départements français (ruraux, urbains, mixtes) : l'Orne, les Bouches-du-Rhône et la Vienne.

Cette « carte découverte passerelle école-club » s'adressera à tous les **écoliers des classes de CM1 et CM2 titulaires de la licence USEP ou de la licence UGSEL** et sera distribuée par les délégués de l'USEP et de l'UGSEL dans les écoles. Elle offrira aux jeunes la possibilité de **tester des activités sportives pendant 1 mois dans des clubs volontaires et référencés** situés autour de chez eux. La durée de validité de cette carte est fixée pour cette expérimentation du **15 septembre au 15 octobre 2019**. Chaque écolier aura accès gratuitement – c'est-à-dire sans adhésion ni prise de licence dans le club – à 3 séances de découverte par club.



Afin d'établir la liste des clubs et des activités proposés dès septembre 2019, nous avons mobilisé les fédérations sportives ainsi que les Comités Départementaux Olympiques et Sportifs (CDOS). La liste des clubs volontaires sera alimentée et mise à jour par ces derniers dans l'annuaire du sport que vous retrouverez ici : www.annuairedusport.fr. Ces clubs pourront ainsi être repérés aisément par les écoliers et leur famille.

Nous avons souhaité vous prévenir le plus en amont possible du lancement de cette expérimentation afin que vous puissiez en informer les collectivités territoriales de votre département, et notamment les mairies. En effet, l'objectif que nous poursuivons est la **diffusion d'informations sur la carte passerelle dans le cadre des forums des associations traditionnellement organisés à la rentrée scolaire par de nombreuses collectivités en lien avec les clubs sportifs et dont le succès auprès des familles n'est jamais démenti.**

Une **plaquette de présentation de la carte passerelle est en cours de préparation** et vous sera adressée, également dans cet objectif de faire connaître au plus grand nombre ce nouveau dispositif qui doit permettre d'augmenter à terme le nombre de licenciés dans nos clubs et associations sportives.

Les résultats de l'expérimentation dans ces 3 départements devront ensuite nous permettre de développer une modélisation en vue d'une mise en œuvre sur tout le territoire national à compter de la rentrée scolaire 2020.

Espérant pouvoir compter sur votre aide pour faire de cette expérimentation une réussite au service du développement du sport en France, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les plus sincères.

Denis MASSEGLIA

Président du Comité National Olympique et Sportif Français